



CTT, LE COUTEAU SUISSSE DE LA DIRECTION !

Plusieurs rencontres avec des CTT ont permis de mettre en évidence la politique de la direction qui déqualifie le métier, tout en augmentant leurs responsabilités juridiques.

Un transfert CTT vers TB néfaste pour les deux métiers et la sécurité

En mettant en place les Adjoints Référénts Conduite (ARC), la direction confie à des conducteurs certaines tâches de la certification. La direction généralise cette politique de transfert pour donner dans le même temps des nouvelles missions annexes supplémentaires aux CTT qui les éloignent du terrain et de leurs agents.

C'est ainsi que les CTT voient leur métier se déliter et dans le même temps leurs responsabilités juridiques augmenter. L'organisation de la production traction en direction de produits (« usine », direction de ligne ou axe) dirigée par des cadres extérieurs à la Traction, a provoqué un profond changement pour ceux qui ont connu les établissements Traction. Dans ce schéma, le CTT est souvent le seul sur qui repose la responsabilité juridique de la sécurité ferroviaire. Les cadres dirigeants se cachent ainsi derrière les compétences techniques des cadres traction.

La CGT revendique des agents qualifiés et formés pour exercer leur métier dans les meilleures conditions. Le CTT doit avoir les moyens nécessaires (temps, formation, outils adaptés, effectifs suffisants, ...) pour certifier et former le conducteur.

Les CTT sur tous les fronts

Dans chaque direction de ligne, axe ou usine, le CTT devient la seule référence ayant reçu une formation essentiellement basée sur la sécurité ferroviaire. Il est souvent au centre des relations inter-SA et se retrouve souvent seul à porter la sécurité dans un océan de managers politiques déconnectés des missions de sécurité.

Dans le même temps, les fiches de poste s'allongent considérablement avec des missions qui ne font pas partie du métier. Le volume des équipes à encadrer ne cesse d'augmenter avec un nombre d'agents à certifier toujours plus important. La mise en place du forfait-jours, pourtant annoncée comme créatrice d'autonomie, a eu l'effet inverse et permet surtout à la direction de « charger » les fiches de poste.

Dans certaines régions, les CTT doivent, en plus de leurs prérogatives de certification, assurer la production suite à un déficit important dans les effectifs de conducteurs.



Le manque d'effectifs est criant chez les CTT. Les postes vacants sont nombreux. Il est donc urgent que la direction mette en route de nombreuses écoles de cadres traction afin d'alléger les charges de travail, d'améliorer le suivi des conducteurs pour assurer un haut niveau de sécurité et permettre les parcours professionnels hors Traction pour ceux qui le souhaitent.

La CGT revendique que les journées de conduite soient limitées au seul maintien de leur habilitation conduite et non pour éponger le manque chronique de conducteurs. La certification et la formation sont le cœur de leur métier. Un apport massif de CTT est impératif pour l'amélioration des conditions de travail et du dispositif de certification.

Une rémunération pas à la hauteur

Malgré l'augmentation de leurs tâches et la mise en place du forfait-jours, la rémunération n'a pas suivi l'inflation et n'est plus à la hauteur des responsabilités des cadres Traction. De plus, la spécificité du recrutement interne ne permet pas toujours de voir une amélioration salariale en passant d'ADC à CTT et ce malgré des dispositifs tels que les primes compensatoires.

De plus, leur déroulement de carrière est quasi inexistant au vu du faible nombre de postes à la qualification G et H dans la filière. La politique menée par la direction apporte très peu de postes aux qualifications supérieures. La SNCF, en tant que membre du patronat ferroviaire, tente aujourd'hui d'abaisser encore plus la rémunération des cadres certificateurs en proposant de les rétrograder au grade maîtrise.

En attendant de gagner notre revendication d'une grille CGT de haut niveau pour tous les travailleurs du ferroviaire, la CGT exige que la prime de travail des CTT soit a minima égale à la Valeur Moyenne Théorique (VMT) des TB2-TB3.

La CGT revendique un métier centré sur le maintien et le développement des compétences traction avec un contenu et des contours clairs. Pour cela, la grille CGT qui propose un haut niveau de reconnaissance de qualification est un outil au service de la sécurité. Le déroulement de carrière offert dans cette grille, non soumis au diktat des dirigeants sur des critères d'acceptation de la politique d'entreprise, permettrait d'avoir une carrière gratifiante pour les cadres traction.

Pour la CGT, le métier de CTT est essentiel et incontournable dans le pilotage de la sécurité. Des moyens humains, techniques et financiers doivent être mis en place rapidement. Les équipes doivent être de taille raisonnable pour que les conducteurs soient certifiés dans les meilleures conditions.

